

# Commune de Mane

## Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020 à 19 heures

### **I – Station d'Épuration :**

#### **A – Acquisition de parcelles:**

Par délibération du 02 septembre 2019, la Municipalité avait déjà délibéré pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction de la future station d'épuration.

Suite au plan de division de certaines parcelles et à leur nouvelle numérotation, il convient de délibérer à nouveau pour la prise en compte de la nouvelle numérotation.

A l'unanimité, les élus sont favorables pour cette acquisition.

#### **B – Conduite de transfert des eaux usées – Demande de financement :**

Il est proposé de solliciter le Département à hauteur de 10 % sur le montant de travaux de 735 000 E HT.

Il est également proposé de solliciter de la DETR pour 147 000 E.

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à présenter ces demandes de financement.

### **II - Ilot de la Bourgade – Ilot 1 C :**

Il est proposé de présenter des demandes de financement auprès du Conseil Département, du Conseil régional et de l'Etat sur un montant de travaux de 529 200 E HT.

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à présenter ces demandes de financement.

### **III – Décisions modificatives :**

#### **A – Budget principal**

Il s'agit de régularisation d'écritures pour l'encaissement de la subvention des Villages et Cités de Caractère.

#### **B – Budget «Eau et Assainissement» :**

Il s'agit d'opérations d'ordre sollicitées par la Trésorerie pour l'amortissement des travaux et des subventions.

L'assemblée autorise, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

### **IV – Campagne stérilisation des chats errants 2021 :**

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021.

### **V – Annulation de titres :**

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'annulation de titres pour les budgets suivants :

Budget principal : 2 356.46 €

Budget Principal : 3 788.30 €

### **VI – Personnel communal :**

#### **A – Création de poste :**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise la création d'un poste pour 20 h/Semaine.

**B – Instauration des heures supplémentaires :**

La réglementation a changé et il convient de délibérer sur l'instauration des heures supplémentaires.  
Monsieur DEPIEDS précise qu'elles ne peuvent excéder 25h/mois.  
L'assemblée autorise à l'unanimité le paiement des heures supplémentaires.

**C – Astreintes :**

Il est proposé également la mise en place d'astreintes.  
L'assemblée, à l'unanimité, autorise la mise en place d'astreintes.

**VII – Terrains BONNIOL – Procédure Abandon manifeste :**

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à continuer cette procédure.

**VIII – Entretien de l'éclairage public :**

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société URBELEC.

Séance close à 19 heures 45



Mane, le 21 décembre 2020.

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS